



**RAPPORT ANNUEL DE LA  
COMMISSION COMMUNALE  
POUR L'ACCESSIBILITÉ**



# SOMMAIRE

EDITO .....	3
ERAGNY-SUR-OISE ELEMENTS GENERAUX ET CHIFFRES CLES.....	4
RAPPEL DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE .....	6
LA MDPH UN INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE .....	12
ASSOCIATIONS AU CŒUR DES INITIATIVES INCLUSIVES .....	14
L'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS .....	20
L'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS ET DES INTERMODALITES .....	22
CADRE BATI – ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC.....	25
CADRE BATI – LOGEMENTS.....	32
ERAGNY-SUR-OISE UNE VILLE INCLUSIVE .....	34
Direction Générale de la vie sociale, éducative et sportive .....	34
Direction de la culture, de la communication et de l'évènementiel .....	44
Direction des affaires générales, juridiques et des ressources humaines.....	47
Remerciements.....	50
ANNEXES .....	51
GLOSSAIRE.....	58

---

# EDITO

---

Depuis le 20 décembre 2007, avec la création de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA), la Ville s'est fortement engagée dans la mise en accessibilité de son territoire.

**« Ensemble, agissons pour un territoire encore plus accessible et inclusif ! »**

Garantir à nos concitoyens porteurs d'un handicap de pouvoir accéder, comme tout le monde, aux services et à l'espace publics représente en effet un enjeu essentiel de notre société. C'est une question d'égalité et de dignité.

L'accessibilité couvre donc aujourd'hui, un certain nombre de nos politiques publiques et est pleinement intégrée dans le travail de nos agents au quotidien et sur l'ensemble de nos projets.

Nous œuvrons ainsi pour rendre nos bâtiments plus accueillants, la voirie plus accessible, nos services plus inclusifs et notre communication plus ouverte à tous.

Ces engagements et projets s'inscrivent dans le corpus des valeurs portées par notre commune que sont la solidarité, le partage et la cohésion.

A travers ce rapport d'accessibilité 2024, je souhaite que nous poursuivions le travail engagé, pour qu'ensemble nous soyons tous acteurs et bâtisseurs d'un territoire toujours plus accessible et inclusif où chacun trouve sa place, dans le respect des différences.



A handwritten signature in black ink, reading 'Joëlle Martinez'.

**Joëlle MARTINEZ Adjointe au maire**  
**Chargée des personnes handicapées, des séniors, des anciens combattants,**  
**de la petite enfance et de l'intergénérationnel**

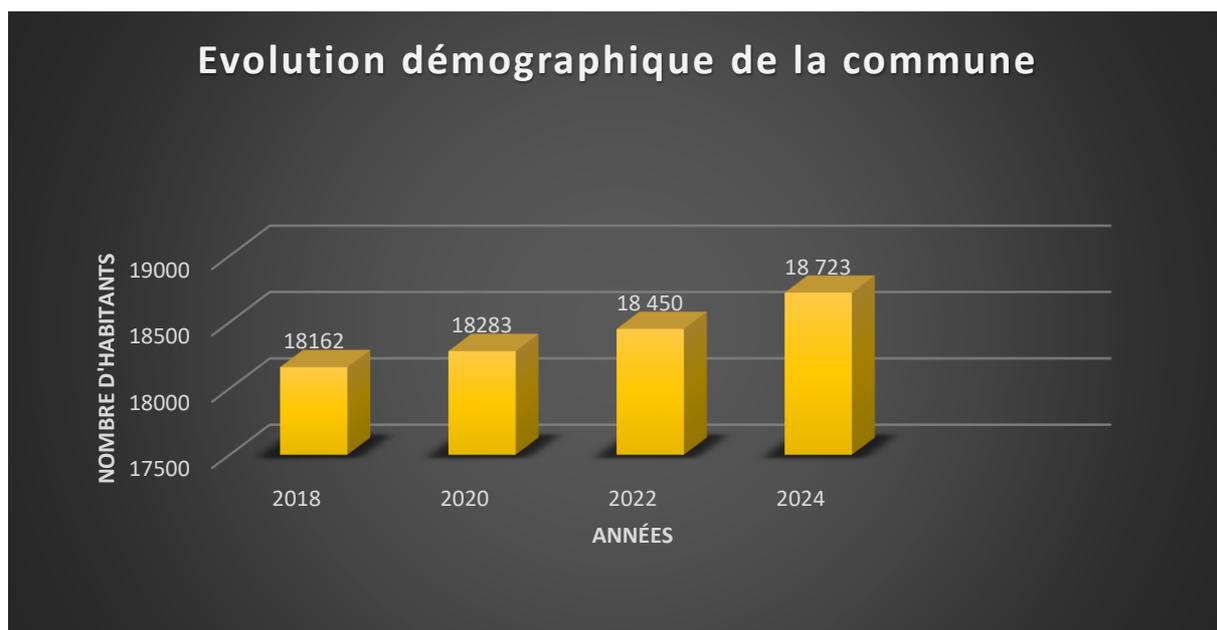
# ERAGNY-SUR-OISE ELEMENTS GENERAUX ET CHIFFRES CLES

Eragny est une ville française située dans le département du Val-d'Oise et dans la région d'Île-de-France.

La commune s'étend sur 4,7 km<sup>2</sup> et compte 18 723\* Habitants depuis le dernier recensement de la population. Eragny a connu une nette hausse de sa population par rapport à 2016, comme présenté sur l'histogramme.

Entourée par les communes de Neuville-sur-Oise, Cergy, Conflans-Sainte- Honorine, Saint Ouen l'Aumône et Herblay, Eragny est située à 14 km au nord- ouest d'Argenteuil, la plus grande ville à proximité (en superficie et en nombre d'habitants).

La commune d'Éragny fait partie de la Ville Nouvelle et de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.



\*Insee (enquêtes de recensement 2022-2024)

## *Quelques chiffres...*

En 2021, le revenu médian\* disponible par unité de consommation est de 24 320 euros, supérieur à la médiane de France métropolitaine, avec 23 160 euros.

Nombre de ménages fiscaux	6 898
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	18 131
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 320
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	65

Les taux de pauvreté par classe d'âge sont proches de la moyenne nationale, sauf pour les moins de 30 ans pour qui ce taux est d'environ 18 % à confronter à une moyenne nationale de 22 %. La population est plus jeune que la moyenne nationale, de ce fait la part des pensions et revenus du patrimoine est bien plus faible, tandis que la part des revenus provenant de l'activité est de 84 % par rapport à une moyenne

\*Revenu médian (mode de calcul en ANNEXE 1)

# RAPPEL DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

## *LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE*

La Commission Communale d'Accessibilité (CCA) est une instance consultative instaurée par la loi du 11 février 2005, « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap pour les communes de plus de 5000 habitants* ».

La Commission se réunit une à deux fois par an, dont une fois de manière formelle en CCA et une autre fois sur des sujets plus larges.

Ainsi, la CCA est un observatoire local de mise en accessibilité du territoire. Elle s'inscrit dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie.

Elle a pour objet :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur la commune, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- D'établir le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, défini par la loi ;
- D'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité ;
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- D'établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et adressé au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à l'ensemble des responsables des bâtiments, des installations et des lieux de travail concernés par le rapport.

Un décret d'application de l'ordonnance créant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été publié le 6 novembre 2014. Elle a pour objectif d'accompagner la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

## *LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE D'ERAGNY-SUR-OISE*

### **Rappel :**

La municipalité est engagée depuis des années dans l'inclusion des habitants en situation de handicap. La Ville participe à la mise en œuvre des moyens nécessaires pour renforcer l'égalité entre les personnes en situation de handicap et favoriser leur intégration, leur insertion professionnelle, leur participation pleine et entière à la vie sociale, économique et culturelle.

En 2003, la Ville a signé la charte « Commune Handicap » et crée une Commission « Vivre avec un handicap à Eragny ». Cette commission regroupe des personnes concernées ou intéressées par la thématique de l'accessibilité autour des élus. Des actions de sensibilisation aux problèmes liés au handicap ont pu être menées avec l'ensemble des partenaires présents sur la commune.

En 2007, la commission « vivre avec un handicap à Eragny » est transformée, conformément à la loi Handicap, en Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

### Les membres de la Commission Communale d'Accessibilité :

Cette commission regroupe le collège des représentants des élus, le collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées (tous types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) et d'associations ou organismes représentant les personnes âgées.

Joëlle MARTINEZ	Elue – Eragny sur Oise
Jean-Pierre HARDY	Elu – Eragny sur Oise
Sylvie MORELLE	Elue – Eragny sur Oise
Any TOURNESAC	UNAFAM
Pierre CLAUDE	UNAFAM
Isabelle MARCHETTI WATERNAUX	APF France Handicap – Présidente Valentin APAC
Lidgie KIMINOÛ	Les Petits Frères des Pauvres
Charlène DUCROCQ	Les Petits Frères des Pauvres
Vicky SALVY-CAPMARTIN	Présidente du Lions Club
Nicole THENIN	Conseillère Municipale - Lions Club
Danielle BRISMONTIER	Club La Chenaie
Guillaume DRECOURT	Représentant de la société civile
Eliane LEGAY	Représentant de la société civile
Alain MILLOT	Dialogue et liberté des sourds
Nathalie NIVELLE	Théâtre du Cristal
Xavier DUHAMEL	Les Amis de l'Atelier
Nicolas SEGUY	Les Amis de l'Atelier

Chaque année, cette commission se réunit afin de faire le point sur l'ensemble des actions et des travaux engagés sur la commune. C'est aussi un lieu de concertation et d'échanges.

La CCA est force de proposition et d'alerte autour d'axes forts de la délégation aux Handicaps :

- Promouvoir une meilleure accessibilité de la Ville (établissements publics municipaux, stationnement, voirie...).
- Sensibiliser différents publics à la problématique du handicap (exemple : journée handicap collèges), soutien au secteur associatif, intégration des enfants dans les structures de petite enfance et à l'école.

**Le dernier rapport annuel a été présenté en CCA le 27 mars 2024. Il a été adopté en Conseil Municipal le 6 mai 2024.**

## ***LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CIA)***

La Ville d'Eragny fait partie de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). Créée en 2008, la Commission Intercommunale d'Accessibilité réunit, chaque année, les élus intercommunaux et communaux ainsi que les partenaires et les associations afin de présenter l'état des travaux de mises en accessibilité de la CACP. La CIA vient compléter les commissions communales.

### ***Les Villes de la CACP :***



Les missions de la Commission Intercommunale sont les mêmes que celles d'une Commission Communale pour l'Accessibilité mais sur le territoire de l'agglomération.

# CONTEXTE NATIONAL DU HANDICAP

*Les chiffres clés du handicap<sup>2</sup> à l'échelle du territoire national :*

- En 2022, en France métropolitaine, 14,5 millions de personnes de 15 ans ou plus (28 %) vivant à domicile ont rapporté avoir une limitation fonctionnelle sévère, comme des difficultés à accomplir certaines tâches physiques, des problèmes de mémoire, etc. En outre, 4,6 millions de personnes de 15 ans et plus (9 %) déclarent souffrir de restrictions importantes liées à leur santé depuis plus de six mois.
- Les établissements et services médico-sociaux accompagnent 174 200 enfants et adolescents en situation de handicap fin 2022, et 321 500 adultes en situation de handicap.
- Sur l'année 2023-2024, les établissements du premier degré comptent 235 400 élèves avec un projet personnalisé de scolarisation et 232 900 dans les établissements du second degré. En 2022, 59 000 étudiants en situation de handicap suivent des études supérieures.
- L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) concerne 1,29 million de bénéficiaires dont 50 % ont un taux d'incapacité de 80 % et plus.
- En 2022, 54 % des personnes en situation de handicap de 16 à 64 ans vivant à domicile jugent leur état de santé mauvais ou très mauvais, contre 7 % dans l'ensemble de la population. De plus, 58 % souffrent de surpoids ou d'obésité, contre 42 % dans la population générale.

*Face à ces chiffres le gouvernement a déposé une proposition de loi pour faire du Handicap « une cause nationale ».*

**PROPOSITION DE LOI numéro 260, à l'assemblée nationale du 17 septembre 2024 et visant à faire du handicap une « grande cause nationale », extrait :**

(...)

Le handicap, sous toutes ses formes, constitue une réalité quotidienne pour plus de 12 millions de personnes en France, soit près de 20 % de la population. Aussi, le vieillissement de la population conduit à une augmentation du nombre de personnes en situation de handicap, notamment celles souffrant de maladies neurodégénératives comme Alzheimer.

Malgré des avancées législatives significatives et une prise de conscience progressive, les personnes en situation de handicap continuent de faire face à de nombreux obstacles dans leur vie quotidienne.

Face à ces constats, il est impératif de faire du handicap une « grande cause nationale ».

Les objectifs sont multiples. Ce dispositif doit permettre de renforcer la sensibilisation et l'information sur le handicap. Il doit aussi permettre d'accélérer l'amélioration de l'accessibilité pour rendre tous les lieux publics accessibles d'ici 2030. Sur le plan de l'emploi, des mesures incitatives renforcées doivent voir le jour pour les entreprises, telles que des allègements fiscaux et des aides à l'embauche. De plus, la formation des travailleurs handicapés doit être renforcée. Un soutien financier et psychologique accru doit être proposé aux familles et aux aidants des personnes en situation de handicap. Des formations spécifiques doivent également être développées pour mieux accompagner les aidants. Enfin, un grand plan national doit voir le jour pour garantir que chaque enfant en situation de handicap puisse être scolarisé en milieu ordinaire, avec un accompagnement adapté.

Faire du handicap une « grande cause nationale » est un impératif pour construire une société véritablement inclusive et solidaire où chacun peut trouver sa place, quelle que soit sa situation. La Nation toute entière doit se saisir de cette question, pour qu'enfin, l'inclusion ne soit plus les combats des personnes en situation de handicap contre tous, mais le combat de tous pour les personnes handicapées.

(...).

# LA MDPH UN INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

## Les missions de la MDPH

La loi de février 2005 marque la naissance de la MDPH en France, et détermine ses missions :

- Informer et accompagner les personnes handicapées et leur famille
- Instruire les demandes de droits et de prestations
- Mettre en place et organiser une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée
- Assurer l'organisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
- Organiser une mission de conciliation
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises
- Entretenir les relations avec les organismes partenaires pour favoriser l'insertion professionnelle

## SCHEMA DEPARTEMENTAL 2023/2028

Les élus du Département ont voté le nouveau schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap sur la période 2023-2028.

Dans le département du Val d'Oise, près de 94 000 personnes sont bénéficiaires d'un droit ouvert à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), ce qui représente 7,4% de la population. Ce nouveau schéma départemental en faveur des personnes handicapées repose sur une approche par les parcours de vie.

Basé sur cinq orientations qui se traduisent par des actions très concrètes dans le parcours et la vie des usagers, ce nouveau schéma départemental invite à considérer les personnes en situation de handicap quel que soit leur âge dans toutes les sphères de la vie, et à porter une attention particulière aux étapes charnières que constituent le passage à l'âge adulte et l'avancée en âge :

- Pour un accès renforcé aux droits, à la santé et à la vie sociale qui renforce l'accès à l'information tout en offrant un meilleur accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs variés.
- Pour une inclusion scolaire, une formation et une insertion professionnelle des personnes en situation de handicap qui favorise l'inclusion sur les temps scolaires et périscolaires en renforçant le partenariat avec l'Education Nationale et favorise l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.
- Pour une offre médico-sociale centrée sur le parcours de vie et orientée vers le droit commun qui met en place une offre souple, coordonnée, modulaire et personnalisée pour un parcours de vie répondant aux attentes des personnes, en adaptant par exemple l'offre médico-sociale au vieillissement des personnes en situation de handicap.
- Pour bien vivre chez soi avec ses proches qui développe les solutions de soutien à domicile en renforçant la coordination des acteurs du domicile afin de promouvoir l'inclusion par le logement tout en améliorant le soutien des aidants.
- Vers une politique du handicap participative et garantissant un accompagnement de qualité qui renforce le travail autour de la qualité de service rendu à la personne en situation de handicap et ses proches tout en créant une dynamique de participation des personnes concernées à la politique départementale.

# ASSOCIATIONS AU CŒUR DES INITIATIVES INCLUSIVES

La richesse et l'offre associative sont l'une des sources de fierté de la Ville d'Eragny sur Oise. Toutes ont su faire preuve de solidarité, d'ingéniosité et d'adaptation pour mobiliser, soutenir et accompagner les personnes les plus vulnérables :

## ❖ THÉÂTRE DU CRISTAL

Implanté à Eragny, le Théâtre du Cristal est une association qui favorise l'inclusion, l'accès et la participation des personnes en situation de handicap à la vie artistique et culturelle. Son projet associatif est organisé à travers trois activités complémentaires : une compagnie, un pôle art et handicap et une agence artistique.

La Compagnie du Théâtre du Cristal (créée en 1989) réunit des comédiens en situation de handicap grâce à un partenariat avec l'ESAT "La Montagne" (association HAARP). Ils sont accueillis dans les locaux du LCR du Grillon dans le cadre d'une convention avec la Ville, (du lundi au vendredi soit 2340 heures annuelles de prêt d'équipement). Ils bénéficient d'une formation aux arts de la scène (théâtre, danse, chant, marionnette). Ce cadre de travail adapté permet la création de spectacles et leur diffusion en France et à l'étranger.

Depuis 2010, a été créé un « pôle art et handicap » qui a pour mission de faciliter l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap vivant dans le Val d'Oise. Il est reconnu pour sa démarche pionnière et innovante qui vise à rapprocher les milieux de la culture et du médico-social. Aux professionnels, le pôle art et handicap offre un accompagnement concret et sur la durée. Aux personnes en situation de handicap, le pôle art et handicap propose une expérience culturelle enrichie à travers une veille des événements et des ateliers accessibles sur le territoire et un atelier pilote de théâtre amateur ouvert à tous abrité à la Maison de la Challe.

Le pôle art et handicap est le membre fondateur d'IMAGO-LE RÉSEAU qui réunit les pôles art et handicap d'Ile-de-France. Depuis 2021, l'association a créé l'Agence Cristal, la première agence artistique française représentant spécifiquement des artistes en situation de handicap. Elle œuvre pour l'égalité des opportunités de ses talents et leur professionnalisation, indépendamment de leur situation de handicap, en leur offrant un soutien et une représentation professionnelle de qualité. Par ailleurs, le Théâtre du Cristal est le co-organisateur du Festival IMAGO qui offre à tous les publics franciliens une programmation pluridisciplinaire qui met en avant la création « art et handicap ». La prochaine édition aura lieu à l'automne 2026.

#### ❖ « CHRISTO RUGBY ADAPTÉ »

C'est une section de Rugby pour des personnes Autistes ou en situation de handicap mental ou psychique. L'association « Christo rugby adapté », basée à Saint Ouen L'Aumône et affiliée à la Fédération Française des Sports Adaptés, accueille hommes et femmes afin de les aider à gagner en autonomie et en sociabilité à travers la pratique du rugby.

La Ville soutient cette initiative en versant une subvention municipale annuelle : **350 € en 2024.**

#### ❖ « DIALOGUE ET LIBERTE DES SOURDS »

La Ville met à disposition des salles à la maison des associations à l'association Dialogue et Liberté des Sourds et héberge le siège social de cette association par la mise à disposition d'une boîte aux lettres. La ville met également à disposition le mini bus de la commune pour un week-end complet pour leur faciliter un déplacement partout en France.

2 fois par semaine, il y a des cours de la Langue des Signes Françaises à la Maison Des Associations.

En 2024, les 7 et 8 décembre, l'association a organisé la 2ème édition du marché de Noël, dans la salle des Calandres à destination de tous les éragniens. Cet événement a eu un franc succès, grands et petits ont défilé autour des stands et des animations proposés : 5 spectacles, vente de produits, vin chaud, chocolats, repas du midi et du soir. Ils envisagent de réitérer cette action en 2025.

Deux joueuses de Padel ont été vainqueurs du tournoi national de Padel du 9 novembre 2024.

#### ❖ TÉLÉTHON D'ÉRAGNY

Partenaire de longue date de l'AFM-Téléthon, la Ville d'Eragny-sur-Oise a toujours participé activement aux éditions de cet événement solidaire. Les services de la Ville coordonnent les actions des associations locales et pilotent le repas dansant. Les fonds récoltés grâce à la programmation sont intégralement reversés à l'association afin de la soutenir dans la recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires.

Depuis plusieurs années **Claire COURTOIS**, une éragnienne souffrant d'un grave handicap est notre invitée d'honneur en nous faisant partager son travail musical qu'elle réalise en partenariat avec l'association le **Centre d'Activité Musical**.

**En 2024 : 17 101 €** ont été récoltés au profit de l'AFM. Ce chèque est remis au délégué Val d'Oise de l'AFM lors de la cérémonie du téléthon. Tous les acteurs ayant participé activement à cet événement y sont conviés.

### ❖ L'UNAFAM :

L'UNAFAM est particulièrement engagé sur :

- Le soutien des familles par l'écoute, l'accueil, l'information et la formation ;
- Les actions auprès des organismes de tutelle, d'état... pour faire entendre la voix de ces personnes vivant avec un handicap psychique ;
- La formation et la sensibilisation des personnes concernées par ces maladies.
- L'un des buts de routes ces actions est la déstigmatisation des personnes en souffrance psychique, trop souvent rejetées

A Eragny, l'UNAFAM :

- Rencontre régulièrement les proches des personnes en souffrance psychique (accueil au GEM de Pontoise, quai Bucherelle) ;
- Anime un « Café rencontre », ouvert à tous, un mois sur deux sur Pontoise, pour accueillir des personnes rencontrant des difficultés liées à des pathologies psychiques ;
- Est partenaire de diverses instances en charge de la résidence autonomie à Éragny pour personnes vivant avec un handicap psychique ;
- Tient un stand au forum des associations d'Éragny. Celui-ci permet d'entrer en contacts avec des professionnels, des familles de personnes en souffrance psychique. Il permet aussi une occasion de sensibilisation pour le « tout public » ;
- A participé à la semaine du handicap qui s'est tenu fin mai 2024 ;
- Anime un atelier de sensibilisation au handicap psychique pour les collégiens lors de la journée Handicaps Collèges ;
- Participe au Téléthon en collectant des promesses de dons.

La Ville verse chaque année à l'UNAFAM la somme de **180 euros**.

### ❖ LA FONDATION « LES AMIS DE L'ATELIER »

La Résidence Accueil l'Écluse propose des logements privés, un habitat commun partagé et un dispositif de soutien social pour des adultes en situation de handicap psychique stabilisée. Elle a fêté ses 3 années d'activité en novembre 2023. Bien intégrée dans son environnement, la Résidence Accueil l'Écluse donne aujourd'hui satisfaction aux 30 résidents qui occupent un

logement social accompagné. Ils bénéficient de l'entraide au sein d'un collectif et sont soutenus par 2 référents présents sur la résidence (Du lundi au vendredi de 9h à 21h et de 2 samedis par mois).

La Résidence Accueil peut être envisagée, soit comme une étape transitoire dans le parcours de vie de la personne, soit comme un projet de vie dans une logique d'habitat durable. Elle apporte également un environnement non stigmatisant. La « pair-aidance » entre les résidents joue un rôle essentiel dans le processus d'inclusion, de reconnaissance et de restauration de l'estime de soi.

Toute demande de logement doit passer par la constitution d'un dossier d'admission qui est à demander et à adresser à Mme la Directrice à l'adresse mail suivante : [eragny.secr@amisdelatelier.org](mailto:eragny.secr@amisdelatelier.org)

La demande de logement doit être déposée par un demandeur domicilié dans le Val-d'Oise.

Les critères étudiés pour une admission sont :

- Avoir un **faible niveau de Ressource Financière**,
- Présenter **une situation de Handicap Psychique Stabilisée**.
- **Être majeur** et avoir la capacité d'intégrer un logement nécessitant une **Bonne Autonomie**.
- **Être suivi** par un **Médecin Psychiatre** ou un **Service Psychiatrique** dans le Val-d'Oise,
- **Être accompagné par un Service d'Accompagnement** (SAVS ou SAMSAH) ou avoir effectué une demande
- **Être inscrit** dans une pratique ou dans **une recherche d'Activités Professionnelles, Occupationnelles ou Thérapeutiques**.
- **Avoir fait une Demande de Logement Social** auprès des services territoriaux compétents.

La ville d'Eragny est réservataire de 20% des logements soit 3 places et 3 places réservées par la CACP. (Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise).

#### ❖ L'ASSOCIATION « LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES »

Depuis 1946, l'association les Petits Frères des Pauvres lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies.

Les actions de l'association permettent de recréer des liens favorisant une dynamique de vie : partager des expériences, trouver ensemble des solutions aux problèmes, être libre de ses choix, rêver et oser réaliser ses rêves, oser se projeter à nouveau. Vivre, tout simplement.

Pour rompre l'isolement des personnes âgées, les bénévoles organisent des visites régulières aux personnes âgées isolées, des sorties personnalisées et adaptées ou encore des temps collectifs (Noël, ateliers...)

L'association dispose d'un local à Eragny au 209 avenue Roger Guichard.

***N'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous joindre pour nous rencontrer !***

### ❖ LE LIONS CLUB D'ÉRAGNY BOUCLE DE L'OISE

Le Lions club d'Eragny Boucle de l'Oise est engagé dans le domaine de la santé publique ainsi que dans celui du cadre de vie au sein de la Ville.

C'est ainsi qu'il organise des dépistages du diabète et peut se mobiliser pour diagnostiquer des troubles de la vue. Il intervient aussi dans le domaine de la malnutrition et, dans le cadre de la Banque Alimentaire, il collecte des denrées dans trois supermarchés des environs d'Eragny. Les recettes sont en partie reversées au profit de l'épicerie solidaire d'Eragny « La Pause ».

Il est membre de la commission handicap de la Ville et à ce titre, il est engagé dans le soutien à la réalisation de la journée Handicap Collèges. Il a financé l'achat de panneaux de stationnement dans la Ville pour signaler les places de parking destinées aux personnes en situation de handicap : ***“SI TU PRENDS MA PLACE PRENDS MON HANDICAP”***

Le Club a mis en place sur le secteur urbain la boîte « SOS pour la vie » : ce dispositif simple et rassurant permet d'optimiser la prise en charge rapide et efficace des secours au domicile.

Il est proposé de centraliser dans une petite boîte rangée dans la contre-porte du réfrigérateur des informations écrites : une fiche de renseignements indique les problèmes de santé de la personne, les coordonnées de sa famille et de son médecin.

Les personnes souhaitant bénéficier de la boîte « SOS pour la vie », devront se rapprocher du pôle senior-handicap qui la leur remettra.

Le Club participe au Téléthon en collectant des promesses de don.

Il s'investit dans l'opération « Eragny tour » et se joint aux équipes participant à l'opération « Eragny Ville Propre ».

Le Club a financé deux vélos d'appartement au profit des résidents de la Maison de Solemnes, ainsi qu'un ordinateur portable pour l'A.D.E.T.H.E. Services. Il a également apporté son aide à l'association « Eragny lecture ». Enfin, le Club a fourni trois défibrillateurs à la Ville d'Eragny.

#### ❖ LE CLUB LA CHENAIE

Le Club La Chênaie est une association qui a pour but de promouvoir un ensemble d'activités sous forme de sorties culturelles, de lotos, d'après-midis dansants, de loisirs et de détente, de rencontres bi-hebdomadaires au cours desquelles s'affrontent nos joueurs de belote, de tarot, de scrabble, etc. agrémentées d'un petit goûter avec participation.

- Notre mission est de promouvoir le bien-être des personnes en luttant contre l'isolement.
- D'organiser des événements réguliers pour encourager les rencontres et maintenir des liens sociaux.

*La ville subventionne chaque année plusieurs associations en lien avec le handicap qui la sollicitent :*

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant</b>
Valentin APAC	280€
Les Paralysés de France	160€
Hôpital Jean DELAY	160€

# L'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Il a été réalisé un diagnostic sur l'ensemble de la ville concernant la mise en accessibilité de nos voiries et dans les espaces publics. A l'issue, deux PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) ont été créés :

- ❖ Un plan communal
- ❖ Un plan intercommunal

Pour la chaîne du déplacement, le diagnostic a pris en compte les problématiques de déplacements des enfants, ou des personnes âgées. Il a porté en particulier, sur les thématiques d'orientation (signalétiques, informations ...) ou de repères urbains (ex : rôle des points de repères dans la ville pour aider à s'orienter). Autre exemple, des obstacles augmentant la pénibilité du déplacement pour des personnes plus vulnérables (problèmes respiratoires, difficulté de se mouvoir rapidement etc.) ont été recensés.

La commune a été novatrice par le biais d'une association nommée « Mobile en ville » qui avait recensé l'ensemble de notre patrimoine, pour faciliter l'accessibilité à tous (Démarche : code couleur). Le bilan qui dresse l'état de l'accessibilité permet de prioriser les actions en fonctions des moyens budgétaires. (Rendre un tronçon de voirie complètement accessible).

Lieux	Opérations
Chemin des Beaux Vents	Aménagement des trottoirs
Rue de la Marne (Entre le bd de la Commune de Paris et le chemin de Chennevières)	Aménagement des trottoirs
Rue du Buisson Moineau (Entre la rue de la Marne et avenue Roger Salengro)	Création d'un trottoir
Groupe Scolaire Pablo Neruda (Le long de la Crèche collective)	Création d'un cheminement piétons
Rue de la Gare	Matérialisation d'une place PMR
Rue de l'Ambassadeur	Matérialisation d'une place PMR

Aujourd'hui, pour chaque opération de travaux de voirie, les normes d'accessibilité sont automatiquement incluses, à la fois aux études mais également intégrées dans les réalisations sur le terrain. Par ailleurs, toutes les difficultés rencontrées par les usagers à mobilité réduite sont prises en compte et cela pour chaque projet. Ces travaux émanent des diagnostics établis par un bureau d'études extérieur dans le cadre du projet d'agenda appelé : Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé). Une grande partie des travaux d'accessibilité sont réalisés dans le cadre des entretiens du patrimoine communal et en cohérence avec le PAVE.

Les régies techniques communales, dans le cadre des entretiens peuvent être amenées à effectuer quelques travaux d'accessibilité.

# L'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS ET DES INTERMODALITES

La Région Ile de France est le chef de file pour mettre en œuvre « l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports ».

A ce titre, la Région est donc chargée de l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) sur ce sujet en collaboration avec les autres autorités organisatrices.

Le SRI a pour vocation d'améliorer la coordination des services de transport au niveau régional. Il s'agit d'assurer la complémentarité des services. Ces schémas sont approuvés par arrêté préfectoral. L'enjeu de l'intermodalité est déterminant pour la complémentarité des moyens de transports.

En outre, la Région est « chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences ».

La Région et autres autorités compétentes peuvent déléguer la compétence aux Communes, aux intercommunalités, syndicats mixtes, établissements scolaires ou associations de parents d'élèves et associations familiales.

## **DISPOSITIF DE DEPLACEMENT POUR PERSONNES « EMPECHEES » SUR LA VILLE D'ERAGNY-SUR-OISE**

Le transport en minibus : Un service pour les personnes les plus « empêchées » :

En effet depuis plusieurs années, la Ville d'Eragny-sur-Oise, propose une solution de transport pour les personnes âgées ou handicapées dont les différents déplacements de proximité sont devenus difficiles. Depuis 2020, la Ville collabore pour ce service avec l'association Roul'vers. Roul'vers est une association à vocation sociale et expérimentée dans le transport des personnes âgées. Elle permet à des jeunes gens formés, d'expérimenter la fonction de chauffeur et favoriser le lien intergénérationnel.

## LES LIEUX DE LA VILLE OU À PROXIMITÉ DESSERVIS (ALLER ET RETOUR DEPUIS LE DOMICILE)

Lieu	Jour de la semaine	Départ	Retour
Club des aînés "la Chênaie"	Tous les mardis et jeudis	13h30	17h00
Zone commerciale "LIDL"	1-er et 3-ème mardi du mois	14h30	16h30
Marché et commerces de la Challe	Tous les jeudis	9h30	11h30
Cimetière de la ville	2-ème jeudi du mois	14h30	16h00
Centre commercial Art de vivre	4-ème jeudi du mois	14h30	16h30
Centre commercial 3 Fontaines	2-ème vendredi du mois	13h30	16h00

### POUR AIDER À LA MOBILITÉ : LES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**PAM 95 est un service de transport collectif à la demande, de porte à porte, destiné aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.**

Ce service de transports est destiné à toute personne :

- Titulaire d'une carte d'invalidité
- D'une carte mobilité inclusion d'invalidité mentionnant un taux supérieur ou égal à 80%
- Titulaire d'une carte de stationnement pour les invalides de guerre qui est délivrée par le ministère de la Défense
- Titulaire de la carte de stationnement délivrée par la Préfecture

Les tarifs PAM95 varient en fonction de la distance de la course effectuée. Le tarif indiqué correspond à un trajet aller, le retour constituant lui-même un autre trajet.

ZONE	DISTANCE	TARIF
1	0 A 15 KM	2 EUROS
2A	16 A 20 KM	3,20 EUROS
2B	21 A 25 KM	4 EUROS
2C	26 A 30 KM	5 EUROS
3A	31 A 35 KM	6,25 EUROS
3B	36 A 40 KM	7,80 EUROS
3C	41 A 45 KM	9,75 EUROS
3D	46 A 50 KM	12,20 EUROS
4	PLUS DE 50 KM	14 EUROS

9 zones kilométriques ont été définies (à compter du 12 juillet 2023)

# CADRE BATI – ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Une entité (telle qu'une entreprise) qui reçoit que son personnel, n'est pas un établissement recevant du public (non ERP).

Les ERP sont classés en catégories : de la 5ème (ex : petite boutique) à la 1ère catégorie (ex : grand centre commercial ou CHU) qui définissent les niveaux d'exigences réglementaires applicables en matière de personnels qualifiés et équipements techniques sophistiqués pour assurer les moyens d'évacuation ou bien pour combattre un début d'incendie. (Type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple, en fonction des risques)

Les personnes à mobilité réduite s'inscrivent dans ces exigences bâtimentaires, lorsque cela est possible, par l'obligation de trouver un moyen d'attente sécurisé, en cas de difficulté pour faire évacuer les personnes en situation de handicap très lourd, ou encore dans le cas de la promiscuité des locaux.

## **BÂTIMENTS ERP APPARTENANT A LA COMMUNE**

La Ville d'Eragny-sur-Oise a sous « sa responsabilité » au regard des commissions et des visites de sécurité et d'accessibilité, 36 Etablissements Recevant du Public.

Tous les établissements de la commune ont été diagnostiqués entre 2013 et 2015 :

- Dans le cadre d'un groupement de commande piloté par le Conseil Départemental du Val d'Oise en 2013 pour une partie des établissements.
- Dans le cadre d'une nouvelle consultation en 2015 pour tous les établissements non audités en 2013, dont une majorité d'établissements de 5ème catégorie.

La société « Pyramide Conseils » a été désignée comme prestataire pour réaliser ces 2 études.

La mission avait pour objectif de visiter l'ensemble des établissements et de relever tous les obstacles à l'accessibilité, d'établir des préconisations de travaux avec estimations présentées dans un rapport de diagnostic.

Les établissements de 5ème catégorie, dont le diagnostic accessibilité n'est pas obligatoire, ont malgré cette tolérance, fait l'objet d'un diagnostic afin de mieux identifier les enjeux à l'échelle du patrimoine communal, et d'identifier les établissements sur lesquels doivent être portés les travaux les plus importants/urgents. Tous les diagnostics précédents décembre 2014 ont été réactualisés en 2015 par la même société afin de prendre en compte les ajustements normatifs de l'arrêté du 8 décembre 2014, qui limitant certaines exigences de la réglementation pour en renforcer d'autres.

L'ensemble des établissements étudiés présente des obstacles ou des non-conformités plus ou moins importantes à corriger pour atteindre le niveau d'accessibilité minimal demandé par la réglementation, et donc exigible en fin d'Agenda d'Accessibilité.

## **RAPPEL DES DATES CLÉS**

Le 22 juin 2015, sont présentées les obligations en matière de mise en accessibilité pour donner suite aux exigences de la loi (n°2005-12 du 11 février 2015) pour l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées ainsi que le tableau Ad'AP des prestations à réaliser à la suite des diagnostics.

Le 2 juillet 2015, le projet d'Ad'AP a été adopté à l'unanimité au conseil municipal pour un montant total de 1 690 640 € sur 4 ans.

Le 25 septembre 2015, un dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la commune d'Éragny sur Oise a été déposé sous le numéro suivant : *N°Ad'AP 09521815B0001*

En accord avec l'article L.111-7-7.-1, notre patrimoine étant composé d'établissements de 5ème catégorie et de plusieurs établissements du 1er groupe (catégorie 1 à 4), il a été demandé l'octroi d'une période supplémentaire pour réaliser les actions de mise en accessibilité de notre patrimoine, portant le calendrier à 4 ans au lieu de 3.

L'ampleur des travaux demandés et présentés ne permet d'envisager une programmation des travaux sur 3 ans.

Le 9 janvier 2016, un avis favorable (arrêté N°12891) est donné par la Sous-Commission d'Accessibilité du 28/12/2015. (*REF ANNEXES 1 et 2*)

## **ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE PATRIMONIALE DE LA VILLE**

Depuis la validation de la demande d'agenda d'accessibilité par la Préfecture, certains évènements sont venus impacter les priorités en lien avec l'Ad'AP qui avaient été définies :

- L'évolution des contraintes sécuritaires en France, liée aux divers évènements et attentats survenus depuis 2015, a conduit à la mise en place de l'état d'urgence et d'un plan Vigipirate renforcé. Ces dispositifs doivent être mis en place (interphonie / contrôle d'accès, clôturage, barreaudage et formation du personnel...) dans tous nos établissements et notamment ceux recevant le plus de public (écoles et complexes sportifs) et de manière urgente.
- Les moyens humains et les coûts induits par ces dispositifs, évalués à 800 000€ HT environ, ont remis en cause une grande partie des engagements de dépense qui avaient été actés depuis 2015.

### **Des projets réalisés :**

Pour certains établissements des mises aux normes accessibilités ont été concrétisées. Cette mise en œuvre de l'Ad'AP s'est traduite par certains projets tels que :

- Construction d'une nouvelle école-Simone Veil quartier du Bas Noyer avec influence sur la carte scolaire.
- Réhabilitation / extension du gymnase la cavée, incluant la création d'une nouvelle salle polyvalente

Un registre d'accessibilité est consultable sur place.

Ces deux nouvelles structures sont symboliquement totalement accessibles.

La durée reste indéterminée pour réaliser les travaux en lien avec l'agenda sur les autres ERP de la commune. Ces travaux sont de plus grande ampleur compte tenu de la masse d'opérations à effectuer sur 36 bâtiments différents. Ces mises aux normes nécessitent des dossiers pointus, à monter et à fournir en Préfecture avant travaux ; ces dossiers devront comporter entre autres choses :

- Modèle d'attestation d'achèvement
- Un document Cerfa
- Note stratégique avec un planning
- La délibération
- Le dossier d'aménagement décrivant techniquement l'opération
- Les plans existant et futurs d'implantation des dits travaux

Cet exercice nécessaire au visa du Maire sera à exécuter sur l'ensemble des opérations à mener sur le patrimoine communal ERP.

Plusieurs années seront nécessaires à cette fin, pour rendre définitivement conformes les ERP d'Eragny aux personnes en situation de handicap.

D'autres projets devront voir le jour et nécessairement incluront de façon systématique les travaux d'accessibilité induits. En exemple :

- L'extension de l'école Simone Veil avec un cadrage constructif en modulaire
- L'aménagement intérieur de la Mairie Annexe
- Des vestiaires sportifs, chemin des tilleuls

### **LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ EN 2023**

Cette année 2023 n'a pas connu de réalisation marquante de travaux d'accessibilité.

En effet, les dépenses budgétaires ont été consacrées à des priorités impérieuses, afin d'assurer l'ouverture et la sécurité des locaux recevant du public.

Ces dépenses ont donc été affectées à juste titre, au traitement nécessaire du patrimoine bâti communal ERP, pour :

- La sécurité incendie.
- Les réparations des étanchéités de toiture.
- Le remplacement d'une première partie des menuiseries vieillissantes d'une école.
- Le remplacement des sols très abimés et amiantés de la crèche collective.
- Des mises aux normes électriques et incendie.
- Les réparations et remplacement d'équipements liés aux émeutes de juin/juillet 2023 et également à la tempête de juin 2023.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACCESSIBILITÉ**

L'Ad'AP présenté en préfecture en 2015 était issu d'un rapport de diagnostic datant de 2014. Il était donc nécessaire de démarrer une stratégie de mise en œuvre des conformités issues d'un support de diagnostic plus récent du patrimoine d'Eragny-sur-Oise, à la suite des modifications successives du contexte réglementaire.

Aussi, la mission a été confiée au bureau d'étude CITAE qui a établi une synthèse des travaux à mener et du coût estimatif global pour la mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux recevant du public sus cités.

## Il en ressort le tableau suivant :

Avec 20% d'aléas, l'estimation des travaux avoisinerait 3 Millions d'euros TTC.

Nom du site	Montant Estimatif
Agence immobilière NOCELLI- EX bureau de Police Nationale	13 620,00 €
Bibliothèque Albert Camus	23 848,50 €
Bureau de Poste	- €
Centre de Loisirs Jeannette Largeau	190 865,00 €
Club LA CHESNAIS - club du troisième âges (ex -LCR La Marne)	12 767,00 €
COSEC La Cavée	18 773,70 €
Crèche collective La Ronière	27 750,00 €
Ecole de la Challe	24 193,40 €
Ecole des Longues Rayes	60 006,00 €
Ecole du Grillon	101 425,00 €
Ecole Henri Fillette bas	24 205,00 €
Ecole Henri Fillette haut	75 600,00 €
Eglise St Pie X	12 125,00 €
Epicerie sociale	43 608,00 €
Espace des Calandres	20 905,00 €
Groupe Scolaire de la Butte	98 264,45 €
Groupe scolaire des dix Arpents	221 590,00 €
Groupe Scolaire Le Bois	311 480,00 €
Groupe scolaire Pablo Neruda	253 185,00 €
Gymnase la Butte	45 455,60 €
Hôtel de ville	63 220,00 €
LCR La Cavée (ADETHE + Centre d'activités musicales )	34 540,00 €
Local Boulistes	16 650,00 €
Ludothèque	9 760,00 €
Maison Bernardin de Saint-pierre	33 267,50 €
Maison de la Challe	22 623,20 €
Maison de l'enfance	12 139,60 €
Maison des Dix Arpents	4 845,00 €
MDA (Maison des Associations)	57 490,00 €
MIEM	3 863,75 €
Parc des Sports	35 816,00 €
Poste de Police Municipale Annexe	6 541,70 €
Presbytère	34 575,00 €
Tennis couvert de la Butte	47 310,00 €
Théâtre de l'usine	13 735,00 €
Théâtre du cristal	29 083,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 005 126,40 €</b>

Pour 2023, Il a donc été décidé de débiter la mise en œuvre d'une stratégie d'action pour permettre dans un premier temps la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et dans un deuxième temps, l'élaboration des dossiers d'autorisation de travaux qui vont nécessiter :

- De missionner des bureaux de contrôle.
- De mandater un BE pour l'élaboration des plans au 1/50ième et au 1/100 inexistant à ce jour.
- De mandater un bureau d'étude pour l'élaboration des dossiers d'autorisation de travaux devant être instruits.
- D'effectuer les travaux en suivant les règles de la commande publique.

- D'effectuer les contrôles de la Préfecture postérieurs aux travaux par le biais d'attestations de conformité (éléments déclaratifs issus de la Mairie qui déclenchent les vérifications C contrôles).

A noter que certaines non-conformités pourraient faire l'objet de dérogations qu'il conviendra de justifier. Une assistance à maîtrise d'ouvrage et bureau d'études ont été mandatés pour faciliter les démarches dans ce sens.

Par ailleurs, pour donner suite au signalement de Madame MARTINEZ Joëlle, quelques travaux tels que l'aménagement du sas d'entrée de la bibliothèque Albert Camus et sa mise aux normes PMR dès le premier trimestre 2023 a permis l'accessibilité sans ressaut au niveau des seuils d'entrées. **Montant de l'opération : 6 310,08 € TTC**

### **OPERATIONS SUR 2024**

Poursuivre des études dans le cadre de la stratégie à mettre en œuvre pour la mise en place du PPI pour l'accessibilité des bâtiments appartenant à la Ville d'Eragny sur Oise et recevant du public. En fonction des avancées et des aléas observés sur 2023, nous avons dû reporter la mission de CITAE, et avons proposé l'engagement financier au vote du budget en avril 2024. En 2024, une partie des missions confiées à CITAE (bureau d'études) qui concerne la réalisation des plans permettant le montage des dossiers d'Autorisation de Construire et d'Aménagement ou de Modifier (ACAM) a été réalisée. Une 2<sup>ème</sup> salve sera prévue en 2025 concernant la réalisation des plans.

En rappel, l'opération consiste en l'élaboration de plans de détail des locaux des ERP, qui ciblent les conformités d'accessibilité à mener et à lancer les demandes d'AT (autorisation de travaux).

**Montant de la mission : 34 848,00 € TTC.**

Une partie a été réalisée et facturée. Les premières phases de réalisation de travaux de conformité d'accessibilité sont toujours d'actualité et s'étendront jusqu'en 2035.

La Préfecture, au fur et à mesure des avancements et des achèvements des travaux pourront effectués les contrôles dans les ERP communaux afin de déclarer les bâtiments ERP d'Eragny sur Oise accessibles à 100 % au public à mobilité réduite ou à minima conforme aux objectifs fixés dans l'agenda.

*(\*) Les dossiers techniques et plans du patrimoine communal n'ont pas été délivrés intégralement au moment des passations en gestion par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (le SAN) – pour permettre les autorisations de travaux il sera nécessaire d'élaborer les plans qui sont indispensables pour la validation des dépôts de dossiers d'aménagement en Préfecture. Cette dépense est nécessaire car l'élaboration des plans à l'échelle et sous un certain format sera obligatoire au moment du dépôt des dossiers ACAM (demande d'Autorisation de Construire d'Aménager ou de Modifier auprès des services compétents de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Cette normalisation rend totalement caduc et obsolète les propositions d'insérer des schémas de principe ou plan de sécurité simple modifiés selon les projets d'aménagement.*

#### **AUTRES BÂTIMENTS ERP NON COMMUNAUX (REF ANNEXES 3 et 4)**

Le rôle de la Mairie est de réceptionner les dossiers d'accessibilité avec ou sans demande de dérogation et de les transmettre en Préfecture pour étude.

La décision relative à la demande sera prise dans un délai de QUATRE MOIS après la réception complète des pièces demandées, même s'il comporte une demande de dérogation. À défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée pour les établissements de la troisième à la cinquième catégorie (accord tacite). Il est toutefois à noter que pour les établissements de première et deuxième catégorie, l'absence de décision vaut rejet tacite au-delà de ce délai.

# CADRE BATI – LOGEMENTS

En 2021, la commune totalise 7559 logements, dont 94,7% sont des résidences principales, contre 0,9% correspondant à des résidences secondaires, 4,4% de logements vacants et la part des propriétaires représente 61,3%.

Logement	Éragny
Nombre total de logements en 2021	7 559
Part des résidences principales en 2021,	94,7%
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2021	0,9%
Part des logements vacants en 2021	4,4%
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2021	61,3%

La Ville compte **2231 logements sociaux** au 1er janvier 2024 (chiffre de la Direction Départementale des Territoires), répartis entre 9 bailleurs sociaux :

- Val d'Oise Habitat
- ANTIN
- CDC Habitat
- ERIGERE
- GROUPE VALOPHIS
- 1001 VIES
- SEQENS
- IMMOBILIERE 3 F
- IMMOBILIERE MOULIN VERT

**Depuis la loi du 11 février 2005 pour « légalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,** et la circulaire d'application du 30 novembre 2007, les maisons individuelles et les logements collectifs d'habitation neufs destinés à la location doivent être conçus et équipés pour recevoir des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Pour les logements conçus antérieurement à cette date le bailleur n'a pas d'obligation d'adapter le logement à l'âge ou au handicap du locataire.

Pour faciliter l'aménagement de son logement, le locataire âgé ou porteur d'un handicap peut demander à son bailleur l'autorisation de faire, à ses frais, des travaux de transformation.

En l'absence de réponse sous 4 mois, le bailleur est réputé être d'accord.

*Les possibilités d'accessibilité dans le parc privé :*

- Soit le bailleur accepte de prendre en charge les travaux et les aménagements nécessaires. Il peut alors se tourner lui-même vers les subventions ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et/ ou obtenir certains avantages fiscaux.
- Le bailleur accepte que le locataire prenne en charge les travaux et les aménagements qui sont nécessaire. Il peut, dans ce cas, exiger une remise en l'état à la sortie.

*Les possibilités d'accessibilité dans le parc social,*

- Soit le bailleur accepte de réaliser les aménagements au sein du logement occupé par le locataire demandeur
- Soit le bailleur peut faire une proposition de mutation dans un autre logement déjà adapté ou adaptable du parc social.

*Le service de Logement de la Ville se tient à disposition des Eragniens pour les informer de leurs droits dans ce cadre. Effectivement, deux permanences d'accès aux droits sont tenues par des travailleurs sociaux, au sein des maisons de quartier de la Ville, deux fois par mois.*

# ERAGNY-SUR-OISE

## UNE VILLE INCLUSIVE

*Direction Générale de la vie sociale, éducative et sportive*

### ❖ DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

#### LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS a une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico- sociale. Il a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables : personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en difficulté ou en grande précarité, afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

L'accueil spécifique des personnes isolées par **le CCAS** est issu d'un constat observé dans le cadre des accompagnements. En effet, ce public exprime ouvertement ou indirectement l'isolement émotionnel ou social qu'il ressent, qui peut être lié :

- *A la perte d'un conjoint et /ou au départ d'un enfant.*
- *A des problèmes de santé et de dépendance (système immunitaire fragilisé/déclin des fonctions cognitives).*
- *A des ressources précaires.*
- *A la dépression qui conduit à une baisse du sentiment de bien-être.*
- *Au refus de vieillir.*

**Il a été démontré que l'isolement accroît le risque de mortalité prématurée chez les seniors isolés.**

**Aussi l'isolement social des personnes** et au vu d'une augmentation significative du nombre d'accompagnement engagé par le CCAS ces dernières années, nous conduit en toute cohérence à renforcer nos actions et préventions auprès de ce public. ***La question de la vulnérabilité devient alors un véritable enjeu.*** Le CCAS et le Lien Social, à travers les centres sociaux, travaillent conjointement. ***Cette dynamique de travail transverse*** a permis aux personnes âgées isolées de rompre avec l'isolement, de créer du lien et d'identifier les centres sociaux et le CCAS comme des acteurs sociaux accessibles et de proximité, au sein de la commune.

A ce titre, divers ateliers ont été mis en place pour ce public : des ateliers floraux, de tricot, numérique, de bien être, de couture, de cuisine ...

Ainsi, cette année 2024 a été riche en évènements et actions en faveur des personnes âgées isolées et/ou en situation de handicap.

**Temps fort 2024 : Carnaval et fête de fin d'année.**



### **LE POLE SENIORS HANDICAP**

*La Direction de l'Action Sociale via son pôle senior-handicap* accueille, informe et conseille les seniors de plus de 60 ans et leur famille et les personnes en situation de handicap. Ainsi, les habitants d'Eragny sollicitent ce pôle pour bénéficier de conseils, pour évoquer une inquiétude, un problème et ainsi favoriser, si nécessaire l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Malgré les avancées législatives et les efforts d'accessibilité réalisés depuis plusieurs années, les personnes en situation de handicap continuent de rencontrer des difficultés pour s'intégrer pleinement à la vie quotidienne.

Discrimination à l'emploi, exclusion sociale ou encore manque de formation, autant de défis qui subsistent dans notre société et qui justifient l'organisation d'événements tels que la Semaine de sensibilisation aux Handicaps.

**Ainsi, Le pôle senior-handicap** a choisi d'organiser **une semaine de sensibilisation aux handicaps du 27 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024**, une démarche qui a invité les services de la ville, les partenaires associatifs et les habitants à se mobiliser, sur une ou plusieurs actions programmées cette semaine-là, permettant ainsi, de changer les perceptions et d'encourager une culture de l'inclusion.

#### **Les objectifs :**

- Promouvoir une meilleure compréhension des différents types de handicap,
- Déconstruire les préjugés, encourager des comportements inclusifs,
- Favoriser l'empathie de manière subtile. En effet, la représentation des expériences qui peuvent être vécues par des personnes en situation de handicap favorise l'empathie.

Différents temps forts ont été organisés dans ce cadre, alliant moments de rencontre et des ateliers de sensibilisation.

#### **Un brassage culturel et social**

Nous avons souhaité créer des espaces propices aux échanges et au **mélange des populations**, touchant différents aspects de la vie quotidienne : santé, sport, loisirs, culture, cuisine, etc.

### **Zoom sur les temps forts de l'édition 2024**

#### **Journée Handicap Collèges**

La journée handicap collèges qui a eu lieu **le 28 mai 2024 au sein des gymnases de la Ville**, une action initiée depuis 2004, qui rencontre tous les ans un franc succès. Cette journée est animée par des experts, des enseignants et des agents de la Ville issus des Directions, des Sports, de l'Action Sociale, de la Politique de la Ville et du Lien Social. Différents ateliers ont été mis en place répondant chacun à des objectifs bien spécifiques recouvrant de façon large les différentes dimensions du handicap.

#### **Des ateliers de sensibilisation organisés par les centres sociaux et la bibliothèque**

Sensibilisation autour des pictogrammes et création de pictogrammes en 3D, un atelier animé par les ateliers ouverts (avec les parents) du Lien Social, afin de sensibiliser aux différents handicaps.

Sensibilisation autour des troubles de la vue et des troubles cognitifs de type DYS, Atelier intitulé « médiation autour de l'accessibilité à la lecture » pour les personnes présentant des troubles de la vue et des troubles cognitifs. Cet atelier proposé par la bibliothèque et animé par l'association AVH (Association Valentin Hoüy), il a concerné les publics des centres de loisirs et du PRE.

### **Débat à l'aveugle animé par l'UNAFAM.**

Autour d'un goûter, d'un moment convivial, six collégiens, trois lycéennes en classe de Terminale ont débattu « les yeux bandés », sur le handicap, les impacts au quotidien, leurs enjeux, avec des situations concrètes. Un débat coanimé avec le lien social et qui a été enrichi par les interventions d'Any Tournesac de l'UNAFAM.

### **Des rencontres, autour d'un atelier pâtisserie pour une mixité des publics.**

Les usagers de l'Épicerie sociale et les résidents des amis de l'atelier (personnes en situation de handicap psychique stabilisées) se sont retrouvés autour d'un atelier pâtisserie. Les gâteaux confectionnés ont été proposés au public présent lors du spectacle de clôture du 1<sup>er</sup> juin.

### **Ateliers de sensibilisation aux troubles de l'audition :**

Ateliers-jeux sur les troubles de l'audition à destination des seniors, animés par la Coordinatrice santé, le pôle seniors et le lien social : un atelier mime et un atelier « passer le message en lisant sur les lèvres ».

### **Une exposition photos :**

Une exposition photos intitulée « Je suis là » qui a capturé et immortalisé le handicap visible et invisible des participants sur la base du volontariat (pour toutes les tranches d'âges). Cette exposition est composée de portraits d'habitants de la ville en situation de handicap et de seniors. Elle a été réalisée avec le concours du Lien Social. Après la maison de la Challe, l'exposition a été visible à la Maison des Dix Arpents, puis à la Maison des Services au public. Elle a également été exposée lors de la journée Bien-Etre du 7 novembre 2024.

Le vernissage de cette exposition a eu lieu le 1 juin, avant le spectacle de clôture de la semaine de sensibilisation aux handicaps (à la Maison de la Challe).

**Spectacle de clôture le 1<sup>er</sup> juin 2024 à la maison de la Challe**, assuré par le Théâtre du Cristal, saynètes (comédiens en situation de handicap) sur les handicaps psychiques et psychiatriques avec débat animé par Olivier COUDER (directeur artistique). Le spectacle a été joué devant une cinquantaine de personnes. (Invitation de tous les publics qui ont participé à cette semaine de sensibilisation).

**En conclusion** Pour une première édition qui s'est organisée sur un temps très court, nous avons obtenu une première approche sur cette thématique et une projection à venir pour les éditions suivantes. Les ateliers ont couvert divers aspects du handicap, tels que la surdit , la malvoyance, la dyslexie, le handicap psychique et physique, chacun visant   sensibiliser sur les sp cificit s et les besoins associ s   chaque type de handicap.

## **ALL  VEILLE**

Le dispositif « All  Veille », mis en place depuis l' t  2004, a pour vocation d'apporter un soutien aux personnes  g es isol es et aux personnes porteuses d'un handicap rendues plus vuln rables, notamment l' t  (fortes chaleurs, isolement li  au d part en vacances de la famille ou des voisins...) ou durant les p riodes de grand froid.

Un num ro (0 809 400 410) accessible 7 jours/ 7 et 24h/ 24 tout au long de l'ann e permet aux habitants d'Eragny (personnes vuln rables  g es ou handicap es, famille, voisins) de solliciter le D partement Action Sociale pour obtenir une aide, b n fici r de conseils et de soutien moral ou pour  voquer une inqui tude, un probl me que les services communaux prendront en compte.

Chaque fois que cela est n cessaire, une liaison est faite avec les services les plus comp tents, notamment avec le Service Social D partemental. Le registre nominatif est ouvert conform ment au D cret n 2004-926 du 1 septembre 2004 pris en application de l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles. Il recense les personnes vuln rables de la commune   leur demande ou celle de leurs familles. Dans ce cadre, le D partement Action Sociale prend contact durant le mois de juin avec chaque personne inscrite pour faire le point sur l' volution de ses conditions de vie, des aides mises en place, des difficult s rencontr es et prodigue des conseils de pr vention. Durant l'ann e, les agents du D partement Action Sociale portent une attention toute particuli re aux personnes inscrites sur le registre des personnes vuln rables (contacts t l phoniques r guliers).

Ces moments d' changes permettent aux personnes d' tablir un lien de confiance et pour la Ville, de mieux appr hender les besoins des personnes concern es.

En cas d'alerte canicule ou de grand froid des dispositions particuli res sont prises notamment l'appel de chaque personne recens e pour information, conseils et  valuations d' ventuelles difficult s et si besoin une visite   domicile est programm e. Les usagers appr cient l'attention que la municipalit  leur porte   travers ce dispositif qu'ils savent pouvoir solliciter   tout instant.

Les personnes inscrites, outre des demandes « pratiques », expriment surtout un besoin de compagnie et d' tre rassur es. Le dispositif « All  Veille » effectue un travail de pr vention et montre son utilit  pour apporter un soutien moral et lutter contre l'isolement des personnes  g es et/ou vuln rables.

## **LE PORTAGE DES REPAS**

La commune d'Eragny propose un service de portage des repas à domicile assuré 5j/7 par la Maison Le Roux pour les personnes à mobilité réduite, dépendantes ou momentanément handicapées. Des menus différents et adaptés sont proposés : régime sans sel, haché, pour personne diabétique. Ce service participe à travers une visite régulière à veiller sur les personnes les plus isolées et les plus dépendantes. La municipalité prend en charge une partie des frais engagés, en fonction du quotient familial.

## **❖ DIRECTION DU LIEN SOCIAL-LES CENTRES SOCIAUX**

Ouverts à tous, sans distinction, les Centres Sociaux portent un projet de développement social des personnes et des territoires. Ce sont des lieux d'initiatives et de construction participative de réponses adaptées aux enjeux vécus par les populations. Le qualificatif « social » de l'appellation « Centre Social » désigne donc la création de lien social, le vivre-ensemble et le faire-société.

Soucieux de l'égalité et de la lutte contre toutes formes de discriminations, les Centres Sociaux observent quotidiennement l'aggravation des inégalités et l'apparition de nouvelles situations de précarité et d'exclusion. Ils s'engagent, aux côtés d'autres acteurs, à développer des espaces et des dynamiques favorisant les solidarités et la cohésion sociale.

Dans cette optique, ils adaptent l'ensemble de leurs activités afin d'inclure les habitants les plus vulnérables. Un soin particulier est apporté à l'accessibilité des locaux et des activités. Les **aménagements des bâtiments sont pensés pour accueillir les personnes en situation de handicap**, garantissant ainsi une participation pleine et entière à la vie du Centre Social.

La santé étant un enjeu fondamental du bien-vivre ensemble, les Centres Sociaux renforcent leurs actions en matière de **bien-être physique et mental**. En partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, des formations sont mises en place pour sensibiliser les agents à l'accueil et l'accompagnement des personnes concernées par des troubles psychiques. Par ailleurs, des formations en langue des signes sont dispensées à certains membres de l'équipe afin d'améliorer la communication avec les habitants sourds et malentendants.

Le secteur senior, en lien avec des partenaires comme la résidence Yvonne Colas, adapte également ses interventions pour prendre en compte les difficultés de mobilité des personnes âgées. Les Centres Sociaux participent activement à la semaine de sensibilisation au handicap en impliquant divers publics. Un panneau d'informations réalisé sur les signalétiques par les enfants accompagnés dans le cadre du soutien scolaire et une exposition photo permettent de mieux comprendre les enjeux liés à l'inclusion. De plus, une permanence d'écrivain public numérique est mise en place pour aider les personnes à remplir leurs dossiers MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), facilitant ainsi l'accès aux droits. Enfin, pour favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, une

permanence est assurée par un Conseiller en Insertion Professionnelle, en partenariat avec l'association Alice. Cet accompagnement spécifique s'inscrit dans le cadre du dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), permettant ainsi aux personnes concernées de bénéficier d'un soutien adapté à leurs besoins.

***Ces actions illustrent l'engagement des Centres Sociaux à construire une société plus inclusive et solidaire, où chacun trouve sa place et accède aux ressources nécessaires pour s'épanouir.***

## ❖ DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### **ET NOTRE SANTE MENTALE ? PARLONS-EN, PARLONS-NOUS ! »**

Dans le cadre des Semaines d'Informations sur la Santé Mentale (SISM 2024) et du plan d'action du Conseil Local de Santé Mentale de l'Agglomération de Cergy-Pontoise 2021- 2024, un Forum sur la Santé Mentale a eu lieu le vendredi 18 octobre 2024. Cette journée d'information et de sensibilisation sur les questions de santé mentale et les facteurs favorisant le bien-être personnel a été organisée par le CLSM de Cergy-Pontoise, en collaboration avec de nombreux acteurs du territoire dont le CLS d'Eragny -Contrat Local de Santé. Ce forum a eu lieu sur la Place des Arts et dans la salle Hubert Renaud, hôtel d'agglomération à Cergy. Cette journée a mobilisé tous types de public : professionnels – acteurs intersectoriels – partenaires, élus – citoyens – association- habitants de tous âges.

Le forum a été organisé autour de 4 grands pôles :

- Être acteur de notre santé mentale
- Vivre et grandir
- Rendre accessible et visible l'Acculturation au grand public
- Découvrir, se réaliser, s'épanouir

#### ***Il y a eu plus de 20 exposants avec animations :***

*Centre d'Information Jeunesse (C.I.J.) - Centre Mélia - Association. École Et Famille - Maison De l'Adolescent PassAge - Service de Santé Étudiante CY Université. Résidence d'Accueil l'Ecluse Eragny-Louis Oke-Agbo (atelier d'expression artistique) - Fondation John Bost-Hôpital Novo site de Pontoise-LAD Maisons Hospitalières- MDPH 95- ONG Vie et Solidarité- Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapés physiques (UNAFAM) - Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) : Point d'attache - UNAFAM – A fleur de corps - Massage Shiatsu - Théâtre du cristal- ZIG ZAG*

- Courts métrages diffusés en continu sur la mobilité, la bienveillance, l'habitat, l'inclusion sociale

- Micro-trottoir
- Danse : Résidence d'Accueil l'Ecluse, Eragny

**Cette journée a mobilisé plus de 400 personnes, un réel succès pour cette édition.**

#### ❖ DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Chaque année, plusieurs enfants porteurs de handicap et/ou de pathologies chroniques sont accueillis, ce qui permet également de répondre aux besoins spécifiques des familles.

Une évaluation est réalisée en collaboration avec l'équipe pédagogique et le "Réfèrent Santé et Accueil Inclusif" des structures afin d'examiner la faisabilité de cet accueil, en tenant compte du type de handicap et/ou de pathologie chronique, ainsi que des adaptations nécessaires pour les locaux et le matériel.

- En 2022-2023 : 7 enfants porteurs de handicap et/ou de pathologies chroniques accueillis au sein des crèches municipales
- En 2023-2024 : 7 enfants porteurs de handicap et/ou de pathologies chroniques accueillis au sein des crèches municipales
- En 2024-2025 : 14 enfants (à ce jour) porteurs de handicap et/ou de pathologies chroniques accueillis au sein des crèches municipales.

Un accompagnement est proposé aux familles concernées, à travers des entretiens avec la psychologue des crèches, ainsi que des orientations vers des spécialistes adaptés (MDPH, etc.).

Bien que la demande d'accueil d'enfants en situation de handicap ne soit pas systématique chaque année, il arrive fréquemment qu'un handicap soit détecté pendant le séjour en crèche.

Dans ce cadre, les crèches municipales jouent un rôle actif dans la prévention, en identifiant les signes précurseurs ou indicateurs d'un handicap, afin de permettre une prise en charge précoce et de favoriser l'inclusion.

Les crèches accueillent également des enfants dont les parents sont en situation de handicap.

Depuis 2021, les professionnels ont pris en charge une fratrie dont les parents sont sourds et muets, en établissant un partenariat avec une interprète en Langue des Signes Française (LSF) pour intervenir lors des réunions importantes.

Depuis septembre 2024, une seconde famille présentant le même profil est également accueillie dans une autre crèche.

## ❖ DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Le plan autisme 2013-2017 prévoit la création d'unités d'enseignement en classes maternelles, afin d'améliorer l'inclusion scolaire des enfants autistes ou présentant des troubles envahissants du développement dès la petite enfance.

Depuis la rentrée 2014, l'école maternelle de « la Challe » permet à de jeunes enfants atteints de troubles envahissants du développement et autistiques d'être scolarisés comme les autres enfants. Une première à cette date dans l'académie de Versailles. Cette classe pour l'inclusion scolaire accueille jusqu'à 7 enfants (en 2020/2021) aux horaires d'enseignements scolaires.

Ils sont encadrés par une enseignante spécialisée de l'Éducation Nationale, deux éducatrices spécialisées, une éducatrice de jeunes enfants et une monitrice-éducatrice de l'IME « La clé pour l'autisme ». Certains de ces enfants sont également accueillis sur les centres de loisirs.

Il existe depuis 2005 à l'école des Longues Rayes une classe d'intégration scolaire pour les enfants qui présentent des troubles sévères du langage et depuis 2013 à l'école du Bois une classe d'intégration scolaire pour les enfants qui présentent des troubles des fonctions cognitives. La ville accueille deux classes ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire). Chaque classe accueille 13 élèves (en 2021-2022).

Depuis la rentrée 2022-2023, une nouvelle classe ULIS a vu le jour à l'école de la BUTTE.

En périscolaire (repas du midi et accueil après l'école et accueil de loisirs), les équipes d'animateurs sont renforcées pour favoriser l'intégration et le suivi d'enfants porteurs de handicap. Dans certaines situations, un « Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap » (AESH) est recruté et assure des missions d'aides aux élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires publics ou privés.

### **POUR L'ANNÉE 2023 :**

SUR LE SECTEUR DU GRILLON (GROUPE SCOLAIRE LA CHALLE / LES LONGUES RAYES, GROUPE SCOLAIRE LE BOIS, GROUPE SCOLAIRE LES X ARPENTS, ÉCOLE PRIMAIRE LE GRILLON, GROUPE SCOLAIRE LA BUTTE).

- Le Grillon : 2 élèves pris en charge, 2 encadrants pour ces enfants nécessitant des soins médicaux ou bénéficiant d'une notification MDPH à plein temps ;
- La Challe : 1 élève maternel.
- La Butte : 1 élève en élémentaire. 1 encadrante AESH pris en charge par l'IEN (inspection de l'éducation nationale) présente pour les enfants de la CLIS sur le temps du midi.
- Le Bois : 2 élèves maternelles pour 2 AESH et 1 animatrice pour les enfants ULIS (11 enfants en cantine et 6 enfants en temps périscolaire) Présents le mardi et vendredi.

- En élémentaire, présence d'une CLIS, dont une dizaine d'enfants mangent à la cantine.
- Les dix arpents : 2 élèves porteurs de handicap en maternelle pris en charge par 1 animateur.  
Centre de Loisir Grillon : les mercredis, 1 enfant avec un encadrant en plus pour lui / 2 enfants pris en charge pendant les vacances.

-

SUR LE SECTEUR JEANNETTE LARGEAU (GROUPE SCOLAIRE HENRI FILLETTE, GROUPE SCOLAIRE PABLO NERUDA)

- Sur Henri fillette : 2 élèves pris en charge en élémentaire.
- Pablo Neruda : 2 enfants pris en charge en maternelle avec 1 AESH le midi.  
1 Enfant élémentaire.
- En CLSH Jeannette Largeau : 2 enfants pris en charge les mercredis et les vacances en fonction des besoins des familles.

POUR L'ANNEE 2024 : la Direction a acquis du mobilier adapté.

## *Direction de la culture, de la communication et de l'évènementiel*

### ❖ DIRECTION DE LA CULTURE ET DU JUMELAGE

#### LA BIBLIOTHÈQUE

##### **LES COLLECTIONS GROS CARACTERES :**

La bibliothèque d'Eragny propose aux personnes malvoyantes des fonds gros caractères et textes lus (des œuvres sous format audio). La commune possède les fonds les plus fournis du réseau des bibliothèques de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Ces collections permettent aux personnes rencontrant des difficultés visuelles de ne pas perdre le lien avec le livre, de lutter contre l'isolement en se rendant dans un lieu de convivialité.

Pour les personnes à mobilité réduite, la bibliothèque propose le portage de livres à domicile. Il suffit pour cela de contacter directement l'agent en charge des collections concernées pour convenir d'une visite.

##### **L'INCLUSION NUMERIQUE : MICRO-FOLIE A LA BIBLIOTHEQUE :**

Dispositif de démocratisation, la Micro-Folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques. Elle s'articule autour d'un musée numérique. Véritable galerie d'art numérique pour le public sénior et à faible mobilité dont la possibilité de jouir de leurs droits culturels est souvent restreinte, la Micro-Folie offre une sensibilisation au numérique et à l'histoire de l'art grâce au matériel mis à disposition (tablettes, casques, etc.). Deux accès au musée numérique sont donc possibles, toujours avec accompagnement d'un agent, soit sur les plages d'accès libre, les mercredis et samedis de 14h à 17h30, soit en groupe dédié sur simple demande.

Au sein de l'équipe, une attention particulière est portée au public rencontrant des difficultés avec la dématérialisation des services. Un agent e-numérique propose son aide pour un accompagnement individuel selon les demandes des usagers, mais aussi en direction de groupes dédiés, constitués de personnes éloignées du numérique - sensibilisation aux outils numériques, lors d'ateliers, proposés chaque mardi après-midi, hors vacances scolaires. Avec le recrutement d'un médiateur Micro-Folie, la bibliothèque a mis en place une sensibilisation à l'art pour les personnes de faible littéracie, les seniors et publics éloignés du numériques, en vue d'accroître leurs droits culturels et leur patrimoine symbolique et linguistique. Ce dispositif est inédit - seule la Micro-Folie d'Athènes l'a pour l'instant expérimenté. Tous les samedis donc, entre 10h et 12h, les usagers concernés, autour d'un café ou d'un thé, peuvent, avec l'accompagnement du médiateur, découvrir des œuvres du patrimoine muséal, tout en améliorant leur niveau de français et/ou rompre leur isolement.

Ces groupes mixtes sont inclusifs, intergénérationnels, mais également le reflet de la diversité culturelle des publics reçus à la bibliothèque.

Par ailleurs, la bibliothèque étant responsable des arts visuels de la Ville, et donc des expositions, sont naturellement conviés les publics empêchés lors d'une manifestation et bénéficient d'une médiation dédiée.

Pour finir, la programmation culturelle du département Culture et Jumelages, dans son ensemble (spectacles vivants, art visuel, atelier d'initiation aux techniques artistiques, etc.) est un outil efficient d'inclusion et d'accès à la culture pour les plus vulnérables (seniors, situation de handicap, éloignés du numérique, de faible littéracie, etc.).

Pour la bibliothèque, ce levier permet de faire tomber toutes les barrières symboliques qui opèrent quand il s'agit du livre et des établissements de lecture publique, selon les parcours de vie et les difficultés d'insertion.

## ❖ **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances (modifié par la loi N°2018-771 du 5 septembre 2018 – article 80), la participation et la citoyenneté des personnes est un article de référence en matière d'accessibilité numérique. Il rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

### **Le Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique**

La loi demande de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité). Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité du site et de l'application de la commune d'Eragny-sur-Oise a été publié le 12 novembre 2024 et est disponible à la consultation à cette adresse : <https://eragny.fr/ma-ville/accessibilite-web-partiellement-conforme>.

### **Les plans annuels d'actions**

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2024 associé au schéma pluriannuel 2024-2027.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre courant 2024, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

### Mise à jour :

Ce document est publié sous la responsabilité de la DIRECTION DE LA COMMUNICATION de la Ville d'Eragny-sur-Oise. Toute question doit être adressée par mail à [com@eragny.fr](mailto:com@eragny.fr)

### Plan Annuel d'Actions 2024

#### *Élaboration et mise en œuvre du Schéma pluriannuel 2024-2027*

Type	Action	Détails	Mises-en Œuvre	Réalisé
Schéma pluriannuel	Mise en place	Recensement des services publics de communication en ligne et identification des orientations	2024	Réalisé
Schéma pluriannuel	Réalisation	Élaboration et mise en œuvre du plan d'actions 2024	2024	Réalisé
Organisation	Réalisation	Mise en service du canal de signalement	2024	Réalisé
Organisation	Réalisation	Identification des potentiels Référents accessibilité numérique dans les services	2024	Réalisé
Conformité	Réalisation	Publication de la déclaration d'accessibilité	2024	Réalisé

#### Réalisation de l'audit de suivi et de conformité

- L'audit réalisé en mars 2024, tels que le prévoit le RGAA a permis de rédiger la déclaration d'accessibilité.
- L'audit a fait apparaître un taux moyen de conformité du service en ligne de 80.7%

Type	Action	Détails	Mise en œuvre	Réalisé
Audit	Audit de conformité au RGAA	Réalisation de l'audit pour le site eragny.fr	2024	Réalisé

❖ **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**FAVORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP**

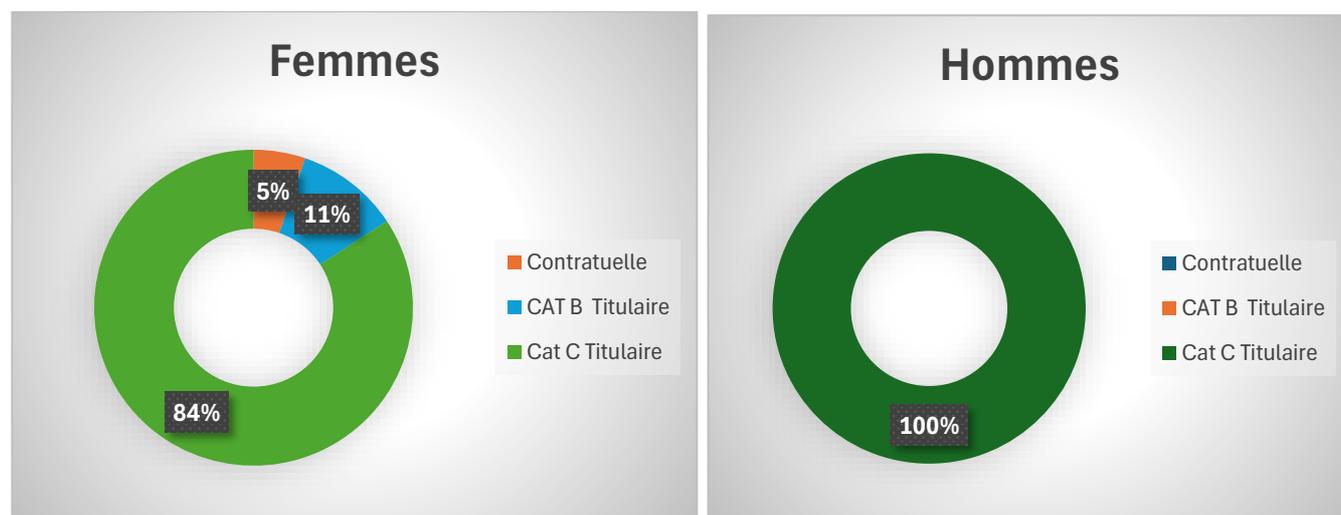
Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique.

Les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap accompagnent la mise en œuvre d'une politique incitative favorisant l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, la formation des personnes en situation de handicap et la sensibilisation du collectif de travail dans les trois fonctions publiques.

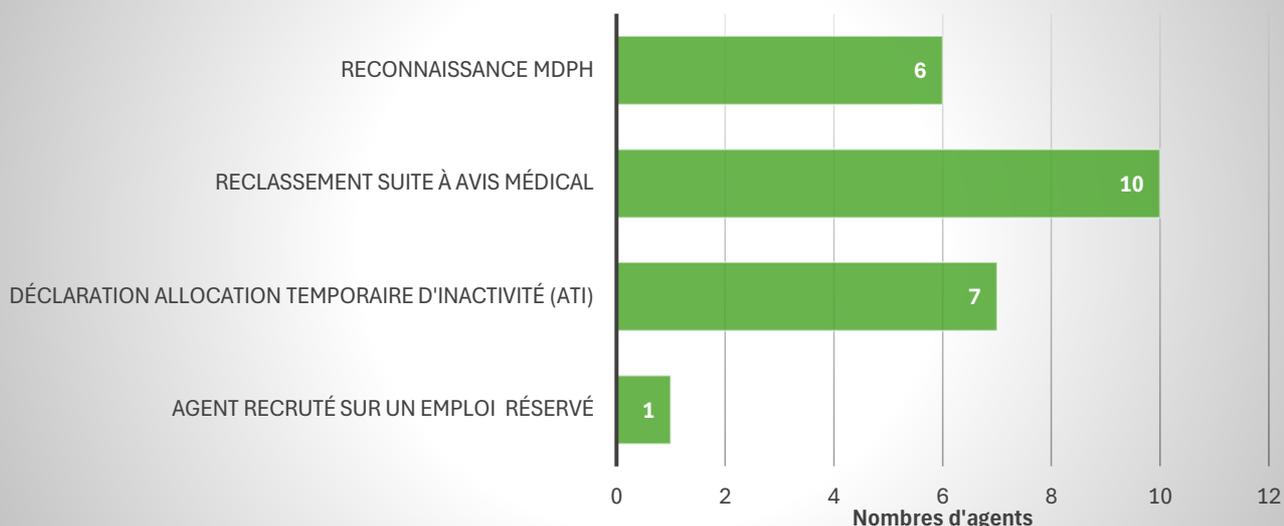
Tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent est tenu d'employer des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés.

Les éléments FIPHFP 2024 sur l'année 2023 sont recensés comme suit :

Au 31 décembre 2023, le nombre de BOE (bénéficiaires d'obligation d'emploi) déclaré est de **24** soit 5,94% de taux d'emploi direct pour la Ville d'Eragny-sur-Oise. Ce chiffre correspond à :



## Répartition des agents BOE d'Eragny sur Oise



### RESPECTER LES BESOINS SPECIFIQUES

La Ville d'Eragny se veut inclusive et met au centre de ses préoccupations l'adaptabilité du poste de travail, des tâches, pour ce qui concerne les personnes en situation de handicap. Pour cela, le chargé de prévention rencontre, accompagne et conseille les agents aux besoins spécifiques que ce soit pour de l'achat de matériel, le financement de travaux d'aménagement, l'organisation de formations ou d'actions de prévention.

La Ville d'Eragny a par exemple investi les sommes suivantes :

- Contrat de fournitures de sous-traitance : la ville sous traite des tâches à l'ESAT (Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail) spécialisé de Jouy le Moutier. Cette contribution est valorisée tous les ans : 2566 euros
- Dépenses déductibles affectées à des mesures en vue de faciliter l'accueil, l'insertion et le maintien achat de matériels : fauteuil ergonomique, repose pieds, souris verticales, supports poignets) : 1324 euros
- Dépenses consacrées à la rémunération des personnels : les animateurs qui accueillent des enfants porteurs de handicaps tout au long de l'année : 27803 euros
- Mise à disposition d'une interprète en langues des signes : 1324 euros

## **INTERPRÉTARIAT EN LANGUES DES SIGNES**

Afin de permettre aux habitants sourds d'Eragny de participer à certaines instances municipales, la ville met à disposition un traducteur en langue des signes pour le conseil municipal traitant du vote du budget ainsi que les deux commissions communales d'accessibilité.

## *Remerciements*

*Nous souhaitons remercier l'ensemble des services et  
partenaires qui ont contribué à l'élaboration  
de ce rapport annuel d'accessibilité 2024 qui se veut être le reflet de notre engagement  
collectif pour cette cause....*

# ANNEXES

## ANNEXE 1

**Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner.** Il comprend :

- Les revenus d'activité (nets des cotisations sociales),
- Indemnités de chômage,
- Retraites et pensions,
- Revenus fonciers,
- Les revenus financiers
- Les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements).

Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

**Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte".** Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Les Unité de Consommation (UC) sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

L'indicateur est ici exprimé par à travers la médiane des revenus par UC, en euros :

- Revenu médian par UC
- Revenu médian par UC des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans
- Revenu médian par UC des familles monoparentales

## ANNEXE 2

### Liste des établissements et installations pour lesquels l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée est demandée

#### Bâtiments communaux

Nom Site	Adresse Site	TYPE	CAT.
BIBLIOTHEQUE ALBERT CAMUS	RUE DU COMMERCE	S	5
BUREAU DE POSTE	RUE DU COMMERCE	W	5
CENTRE DE LOISIRS JEANNETTE LARGEAU	194 AVENUE ROGER GUICHARD	R	4
COSEC LA CAVEE ET SALLE DES FETES	RUE DE L'ORMETTEAU	X	4
CRECHE COLLECTIVE LA RONIÈRE	211 BD DES AVIATEURS ALLIES	R	5
ECOLE DE LA CHALLE	ALLEE DES RAYES BRUNES	R	4
ECOLE DES LONGUES RAYES	ALLEE DES COURTES RAYES	R	3
ECOLE DU GRILLON	ALLEE DU STADE	R	3
ECOLE HENRI FILLETTE BAS	269 AVENUE ROGER GUICHARD	R	5
EGLISE ST PIE X	PLACE JULES FERRY	V	5
EPICERIE SOCIALE	7 SENTE DES PRES	M	5
ESPACE DES CALANDRES	RUE DE LA PAPETERIE	L	3
ECOLE DE LA BUTTE	100 ROUTE DE PIERRELAYE	R	3
ECOLE DES X ARPENTS	89 RUE DE LA MARNE	R	3
ECOLE HENRI FILLETTE HAUT	29 RUE DES ECOLES	R	5
ECOLE LE BOIS	68ROUTEDE PIERRELAYE	R	3
ECOLE PABLO NERUDA	213 BD DES AVIATEURSALLIES	R	3
ECOLE SIMONE VEIL	39 AVENUE ROGER GUICHARD	R	3

<b>GYMNASE LA BUTTE ET CLUB HOUSE</b>	ROUTE DE PIERRELAYE	X	2
<b>HOTEL DE VILLE</b>	PLACE LOUIS DON MARINO	W.L	5
<b>LCR LA CAVEE (ADETHE et CAM)</b>	RUE DES PINSONS	L	4
<b>LCR LA MARNE (CLUB LA CHENAIE)</b>	RUE DE L'OURCQ	L	5
<b>LOCAL BOULISTES</b>	BOULODROME PARCDES SPORTS CHEMIN DES TILLEULS	L	5
<b>LUOTHEQUE (SOURIS VERTE)</b>	1 RUE SAVADOR ALLENDE	R	5
<b>MAISON BERNARDIN DE SAINT PIERRE</b>	31 RUE BERNARDIN DE SAINT PIERRE	LT	5
<b>MAISON DE LA CHALLE</b>	RUE DU COMMERCE	L	3
<b>MAISON DE L'ENFANCE</b>	20 RUE DES PINSONS	R	4
<b>MAISON DES DIX ARPENTS</b>	LES DIX ARPENTS OCRES	L	4
<b>MDA</b>	ALLEE DU STADE	L	4
<b>MIEM</b>	RUE DU COMMERCE	W	5
<b>PARC DES SPORTS</b>	CHEMEIN DES TILLEULS	LX	5
<b>PRESBYTERE</b>	PLACE JULES FERRY		5
<b>TENNIS COUVERTS DE LA BUTTE</b>	ROUTE DE PIERRELAYE	LX	5
<b>THEATRE LA FABRIK'</b>	33CHEMIN D'ANDRESY	L	4
<b>MAISON DE LA SANTE</b>	RUE DE LA PAPETERIE		5
<b>POLICE MUNICIPALE</b>	RUE SALVADOR ALLENDE		5
<b>THEATRE DU CRISTAL</b>	RUE DES MESANGES	R	5

POUR INFORMATION (DÉTAIL DES TYPES ET CATÉGORIES)

LE « TYPE » CORRESPOND AU GENRE DE BÂTIMENT : ÉCOLE, COMMERCE, ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC...

ANNEXE DE REFERENCE

La « CATEGORIE » correspond au nombre de personnes acceptées dans l'établissement.

### ANNEXE 3

Nature de l'exploitation	Type
Structure d'accueil pour personnes âgées	J
Structure d'accueil personnes handicapées	
Salle d'audition, de conférence, multimédia	L
Salle de réunion, de quartier, réservée aux associations	
Salle de spectacle (y compris cirque non forain) ou de cabaret	
Salle de projection, multimédia	
Salle polyvalente à dominante sportive de plus de 1 200 m <sup>2</sup> ou d'une hauteur sous plafond de moins de 6,50 m	
Magasin de vente et centre commercial	M
Restaurant et débit de boisson	N
Hôtel, pension de famille, résidence de tourisme	O
Salles de danse et salle de jeux	P
Établissement d'enseignement et de formation	R
Internat des établissements de l'enseignement primaire et secondaire	
Centre de vacances et centre de loisirs (sans hébergement)	
Crèche, école maternelle, halte- garderie, jardin d'enfants	
Bibliothèque et centre de documentation	S
Salle d'exposition	T
Établissement de santé public ou privé, clinique, hôpital, pouponnière, établissement de cure thermique	U
Lieu de culte	V
Administration, banque, bureau (sauf si le professionnel ne reçoit pas de clientèle dans son bureau)	W
Établissement sportif clos et couvert, salle omnisports, patinoire, manège, piscine couverte, transformable ou mixte	X
Salle polyvalente sportive de moins de 1 200 m <sup>2</sup> ou d'une hauteur sous plafond de plus de 6,50 m	
Musée	Y
Établissement de plein air	PA
Structure gonflable	SG
Parcs de stationnement couvert	PS
Gare (pour sa partie accessible au public)	GA
Hôtel-restaurant d'altitude	OA
Refuge de montagne	REF

**Catégories d'ERP en fonction de la capacité d'accueil**

Effectif admissible	Catégorie
À partir de 1 501 personnes	1
De 701 à 1 500 personnes	2
De 301 à 700 personnes	3
Jusqu'à 300 personnes	4
Inférieur aux seuils d'assujettissement	5 *

## ANNEXE 4

### Bâtiments ERP non communaux

15 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité entre 2022 et 2023

Site	Rue	Accessibilité
Restaurant «CANTINE CORNER »	184Bd Jacques Duclos	Dossier déposé en mairie le 17/01/2022
Salle de sports « Éragny Fight Club »	7 rue de la palombe	Dossier déposé en mairie le 07/02/2022
Magasin « AUCHAN »	14 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 07/03/2022
Garage « IdéalAuto »	4 avenue du Gros Chêne	Dossier déposé en mairie le 24/03/2022
Micro-crèche « cabane des Lutins »	9 Allée Rosa Luxemburg	Dossier déposé en mairie le 18/05/2022
Centre d'imagerie médicale « la Challe »	7 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 28/06/2022
Hôtel « ACADIE »	Bd Jacques Duclos	Dossier déposé en mairie le 28/06/2022
Salle de sport « FIRE-FOOT »	1 avenue du Gros Chêne	Dossier déposé en mairie le 05/08/2022
Cabinet de Kinésithérapie	5 Allée Rosa Luxemburg	Dossier déposé en mairie le 16/08/2022
Garage « DBAuto »	1 rue de la Palombe	Dossier déposé en mairie le 22/11/2022
DUMAN - LE COSY	Rue de la Fauvette	Dossier déposé en mairie le 26/05/2023
Game story (jeux vidéos)	Rue de la Fauvette	Dossier déposé en mairie le 01/08/2023
La Poste	9 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 04/08/2023
Restaurant Volfoni	Rue des Erables	Dossier déposé en mairie le 17/08/2023
Stéphane PLAZA Immobilier	217 avenue Roger Guichard	Dossier déposé en mairie le 14/11/2023

## ANNEXE 5

### **Bâtiments ERP non communaux : Centre commercial Art de Vivre**

5 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité en 2023

Marionnaud division	Dossier déposé en mairie le 04/01/2023
Action	Dossier déposé en mairie le 20/07/2023
LECLERC	Dossier déposé en mairie le 27/10/2023
SEPHORA	Dossier déposé en mairie le 05/12/2023
NORMAL	Dossier déposé en mairie le 19/12/2023

# GLOSSAIRE

- **AAH** : Allocation adulte handicapée
- **ACAM** : Autorisation de Construire et d'Aménagement ou de Modifier
- **Ad 'AP** : Agenda d'Accessibilité Programmée
- **AESH** : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
- **AOT** : Autorité Organisatrice de Transport
- **ANAH** : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
- **APF** : Association des Paralysés de France
- **AVH** : Association Valentin Haüy
- **BOETH** : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- **CAPH** : Commission (Communale ou Intercommunale) pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
- **CCA** : Commission Communale d'Accessibilité
- **CIA** : Commission Intercommunale d'Accessibilité
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- **CLIS** : Classe pour L'Inclusion Scolaire
- **CLS** : Conseil Local de Santé
- **CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale
- **DDT(M)** : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **ERP** : Etablissements Recevant du Public
- **ESAT** : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail
- **FIPHFP** : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

- **IEN** : Inspection de l'Education Nationale
- **MDPH** : Maison Départementale des Personnes handicapées
- **PAM** : Pour Aider à la Mobilité
- **PADD** : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- **PAVE** : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics
- **PCH** : Prestation de Compensation du Handicap
- **PDU** : Plan de Déplacements Urbains
- **PLD** : Plan Local de Développement
- **PLH** : Programme Local de l'Habitat
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PLIE** : Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi
- **PPI** : Plan Pluriannuel d'Investissement
- **PRE** : Programme de Réussite Educative
- **RGAA** : Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité
- **RSAl** : Référent Santé Accueil Inclusif
- **SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale
- **SDA** : Schéma Directeur d'Accessibilité (pour les transports)
- **SISM** : Semaines d'Informations sur la Santé Mentale
- **SPAN** : Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique
- **SRI** : Schéma Régional de l'Intermodalité
- **ULIS** : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

**Mairie d'Eragny Sur Oise**  
BP 70021 Eragny-sur-Oise  
95611 Cergy pontoise cedex Tél. :  
01 34 48 35 00  
[www.eragny.fr](http://www.eragny.fr)

## **Direction de l'Action Sociale**

### **Pôle Seniors Handicap**

Maison des services au public  
6 rue des belles hâtes — 95610 Eragny-sur-Oise  
Tél. : 01 34 33 50 32 (ligne directe) / 01 34 33 50 33 (standard) Accueil du  
public : du lundi au vendredi matin de 9 heures à 12 h 30 et sur rendez-  
vous l'après-midi de 13 h 30 à 17 h 15.